

Rey Benoît / Mauron Pierre, députés		P2067.10
Caisse maladie unique		DSAS
		Cosignataires: 36
Reçu SGC: 02.02.2010	Transmis Dir.: 11.02.2010	Parution BGC: Fév. 2010

### Dépôt et développement

Les hausses permanentes des primes de caisses maladies ne sont pas seulement dues à l'augmentation des coûts de la santé mais aussi à l'échec de la concurrence.

Une caisse maladie qui passe son temps à chasser les bons risques, à adapter ses réserves au nombre de ses adhérents et à financer son conseil d'administration délaisse sa tâche principale: la santé des assurés. Or la santé n'est pas un marché ordinaire. La concurrence que prévoit la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) ne peut pas fonctionner dans un système où l'on est obligé de s'assurer, où les prestations sont définies dans un catalogue et où les tarifs sont fixés. L'explosion des primes en 2010 le prouve: la pseudo-concurrence entre les 87 caisses maladie du pays est non seulement inefficace mais aussi coûteuse. L'augmentation réelle des coûts de la santé n'est donc pas à elle seule responsable des hausses permanentes des primes de caisses maladies.

La caisse maladie unique proposée en votation populaire le 11 mars 2007 avait échoué en partie à cause du principe de financement proportionnel au revenu proposé. Actuellement, les avis des différentes tendances politiques évoluent et plusieurs cantons planchent sur des solutions régionales.

Nous demandons au Conseil d'Etat une analyse sur la possibilité pour le canton de Fribourg, soit :

- de s'engager pour la création d'une caisse cantonale unique
- de collaborer avec les cantons voisins pour la création d'une caisse régionale unique
- d'évaluer les avantages d'une caisse unique Suisse (sur le modèle de la SUVA par exemple) et de voir comment soutenir un tel projet

Subsidiairement, nous demandons aussi au Conseil d'Etat d'étudier les modifications à introduire dans la LAMal pour une caisse cantonale ou régionale et de proposer un mode d'intervention au niveau fédéral pour obtenir ces changements.